

**Appui à la création d'un tiers-lieu
Pour la commune de Pommerieux (53)**

Appui à la création d'un tiers-lieu pour la commune de Pommerieux (53)

La problématique

- La commune de Pommerieux (656 habitants) située dans le sud du département de la Mayenne, se compose d'un centre-bourg et de quelques hameaux. Deux départementales traversent le centre-bourg.
- Intégrée à la Communauté de communes du Pays de Craon (29 000 habitants), la commune est lauréate du programme « Villages d'avenir ».
- Le bassin de vie de Pommerieux s'élargit à la commune de Craon, comptant 4 440 habitants et localisée à 6 km.
- La population de la commune est en légère augmentation depuis 2010. Comme beaucoup de territoires, elle est touchée par un vieillissement de sa population (+ 65 % des 60 -74 ans en 10 ans).
- Depuis la fermeture du dernier commerce de Pommerieux fin 2023, la commune ne dispose plus d'activité commerciale sur son territoire. En réponse à ce manque, une dynamique locale portée par les habitants et soutenue par le conseil municipal, a permis la création d'un comité de pilotage pour étudier l'opportunité d'un tiers-lieu communal.
- Ainsi plusieurs actions ont été menées comme des visites inspirantes, une étude d'implantation et le transfert de la compétence « dernier commerce » de la Communauté de communes vers la commune.
- La commune de Pommerieux sollicite auprès de l'ANCT un appui pour accélérer la création d'un lieu de vie multi-services.

Clients	- ANCT - Pommérieux
Année	2025 – 2026

Notre action

La mission consiste à répondre à plusieurs enjeux.

- Structurer une offre de services adaptée aux besoins locaux**
 - La première étape consiste à accompagner la collectivité et le collectif dans la programmation du lieu et la structuration des activités par une démarche de co-construction. Elle permet d'organiser une visite du lieu, la rencontre avec les parties-prenantes, des entretiens et un atelier de design de services.
- Mettre en place une gouvernance pérenne entre la collectivité et le tiers-lieu**
- Elaborer un modèle économique viable**
- Identifier et mobiliser des financements**
 - Par la suite, des scénarios de structuration sont exposés présentant différentes modalités de gouvernance, juridiques, économiques et financières.
 - Une fois la gouvernance et le prévisionnel économique et financier stabilisés, un repérage des financements est opéré. Afin de viser l'équilibre économique du projet, des conseils et des recommandations sont également donnés.
- Appuyer la pérennisation du partenariat**
 - Enfin un accompagnement au lancement du projet est prévu afin d'analyser les conditions de l'opérationnalité du projet et de repérer les besoins éventuels de réajuster le projet, aussi bien en matière d'activité que de gouvernance.

